

MODIFICATIONS N°7 VALANT MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES VOSGES CENTRALE ET N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'EPINAL

ET DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE A LA REORGANISATION DU SITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS DE RAZIMONT

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 24 mai 2024, Monsieur le Maire d'Épinal a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les trois procédures d'évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Épinal suivantes :

- 1) **La Modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme d'Épinal** : Procédure de mise en compatibilité du document de planification communale avec le SCOT des Vosges Centrales suite aux révisions de ce dernier,
- 2) **La Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme d'Épinal** : Ajustements connexes à la procédure de mise en compatibilité du SCOT des Vosges Centrales et modifications rendues nécessaires avant élaboration d'une procédure de révision générale du PLU en termes de règlement et de zonage,
- 3) **La Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan du Local d'Urbanisme relative à la réorganisation du site de traitement et de valorisation des déchets de Razimont** visant à adapter le zonage du PLU dédié à ce site et à réduire partiellement, en ses abords, un espace boisé classé avec l'aménagement de zones humides.

Cette enquête publique est portée par la Ville d'Épinal, représentée par son Maire, M. Patrick NARDIN, domiciliée au 9 rue du Général Leclerc à Épinal,

L'enquête se déroulera sur la commune d'EPINAL **du lundi 17 juin à 00h00 au jeudi 18 juillet 2024 à 17h00**, aux jours et horaires suivants :

- **Dans les locaux de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable** sise 12 rue Raymond Poincaré à Épinal, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **A la Mairie annexe de Saint-Laurent**, sise rue de la 7^{ème} Armée/place du Souvenir : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 10h30 et de 13h30 à 16h00 – Le mercredi de 8h à 10h30 – Le samedi de 8h30 à 11h30.

En ces deux lieux, dates et horaires, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête et consigner des observations dans les registres ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également disponible depuis le site <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'Épinal.

A cet effet, M. Francis GERARD a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie d'Épinal les observations du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- A la Maison de l'Environnement et du Développement Durable d'Épinal (12 rue Raymond Poincaré) :
 - Le jeudi 20 juin 2024, de 16h30 à 18h30
 - Le samedi 06 juillet 2024, de 9h00 à 11h00
 - Le jeudi 18 juillet 2024, de 14h30 à 16h30.
- En Mairie annexe de Saint-Laurent (rue de la 7^e Armée/place du Souvenir) :
 - Le jeudi 20 juin, de 13h30 à 15h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ces procédures d'évolutions du Plan Local d'Urbanisme d'Épinal pourront être consignées sur le registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire enquêteur et déposée en mairie, ou sur le registre dématérialisé dédié et accessible à l'adresse Internet <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>, ou adressées au Commissaire enquêteur par mail à l'adresse urbanisme@epinal.fr ou par courrier à la Mairie d'Épinal (Service Urbanisme, 9 rue du Général Leclerc 88000 EPINAL).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie d'Épinal où ils seront tenus à la disposition du public aux horaires habituels d'ouverture au public et sur son site Internet.